



Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 14 février 2022	WFP/EB.1/2022/1/2/Rev.1
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire de sa première session ordinaire de 2022. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. **Élection du Bureau et désignation du Rapporteur**

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi sur l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies qui sont les siennes, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants participant à la session.

3. **Déclaration liminaire du Directeur exécutif**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. **Questions de politique générale**

a) Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025

En se fondant sur le nouveau Plan stratégique du PAM, le Secrétariat présente une version actualisée du Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025. Cette mise à jour concourra à la poursuite d'une gestion efficace, efficiente et économique des opérations, tout en améliorant le respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée et la transparence. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

b) Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022

Une évaluation de la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020) a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2020. Une version révisée de la politique, établie compte tenu des recommandations issues de l'évaluation et des résultats d'une analyse approfondie, lui est soumise **pour approbation**.

c) Politique d'évaluation du PAM (2022)

Compte tenu des résultats de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au PAM effectué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2020 et des recommandations formulées à cette occasion, et à l'issue de consultations avec la direction du PAM et les États membres, une politique d'évaluation révisée est présentée au Conseil **pour approbation**.

d) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) indiquait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été restructuré afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

e) Exposé oral sur la suite donnée par le PAM au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires*

Conformément à ce qu'a demandé le Bureau à sa réunion du 10 décembre 2021, le Secrétariat fera un exposé sur le rôle joué par le PAM s'agissant de donner suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Cet exposé sera présenté au Conseil **pour information**.

5. **Ressources, questions financières et budgétaires**

a) Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

Le Secrétariat présente une proposition tendant à transférer au Compte d'intervention immédiate des fonds prélevés sur les réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

b) Relèvement des plafonds des instruments de financement stratégique

Le Conseil a approuvé par correspondance le relèvement des plafonds du dispositif de prêts internes en faveur des projets et du Mécanisme de gestion globale des vivres. Comme il est d'usage, le document approuvé est maintenant soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. *Rapports d'évaluation*

a) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'utilisation des technologies par le PAM dans les environnements difficiles et réponse de la direction

Cette évaluation stratégique examine l'utilisation que fait le PAM des technologies et de l'innovation dans les environnements difficiles ainsi que la façon dont les innovations technologiques sont utilisées dans le contexte de crises humanitaires. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19 et réponse préliminaire de la direction

Ce rapport d'évaluation analyse l'exécution par le PAM de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central lancée en riposte à la COVID-19 et apporte des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques, la conception des interventions d'urgence et leur mise en œuvre. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

c) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour El Salvador (2017-2021) et réponse de la direction

Le Conseil est saisi, **pour examen**, du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour El Salvador (2017-2021). Ce rapport passe en revue et analyse toutes les activités du PAM menées dans le cadre du plan stratégique de pays, contient une évaluation de la performance et des résultats et fournit des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques et la conception et la mise en œuvre des programmes. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à élaborer les futurs plans stratégiques et à exécuter les programmes. Le Conseil est également saisi de la réponse de la direction à l'analyse et aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation.

d) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Honduras (2018-2021) et réponse de la direction

Le Conseil est saisi, **pour examen**, du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Honduras (2018-2021). Ce rapport passe en revue et analyse toutes les activités du PAM menées dans le cadre du plan stratégique de pays, contient une évaluation de la performance et des résultats et fournit des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques et la conception et la mise en œuvre des programmes. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à élaborer les futurs plans stratégiques et à exécuter les programmes. Le Conseil est également saisi de la réponse de la direction à l'analyse et aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation.

- e) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Zimbabwe (2017-2021) et réponse de la direction

Le Conseil est saisi, **pour examen**, du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Zimbabwe (2017-2021). Ce rapport passe en revue et analyse toutes les activités du PAM menées dans le cadre du plan stratégique de pays, contient une évaluation de la performance et des résultats et fournit des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques et la conception et la mise en œuvre des programmes. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à élaborer les futurs plans stratégiques et à exécuter les programmes. Le Conseil est également saisi de la réponse de la direction à l'analyse et aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation.

7. **Questions opérationnelles**

- a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

1. Plan stratégique de pays provisoire – Burundi (2022-2024)
2. Plan stratégique de pays – Cameroun (2022-2026)
3. Plan stratégique multipays pour les Caraïbes (2022-2026)

- b) Révisions de plans stratégiques de pays et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Conseil au moyen d'un vote par correspondance

Le Conseil est saisi, **pour information**, des révisions de plans stratégiques de pays approuvées par correspondance ci-après:

1. Plan stratégique de pays – Afghanistan (2018-2022)
2. Plan stratégique de pays – Namibie (2017-2022)

- c) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture après avoir été soumises aux États membres pour observations

Le Conseil est saisi, **pour information**, de la révision du plan stratégique de pays ci-après concernant une intervention face à une crise et de l'augmentation budgétaire correspondante, soumises au Conseil pour observations:

1. Plan stratégique de pays – Madagascar (2019-2024)

- d) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles

1. Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1er juillet-31 décembre 2021)

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et les augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

- e) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel*

Un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel, y compris ceux directement liés aux répercussions de la pandémie de COVID-19, sera présenté au Conseil **pour information**.

8. Questions d'organisation et de procédure

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2022-2023

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2022-2023 est présentée **pour information**.

9. Questions d'administration et de gestion

- a) Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le premier mandat d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant arrivera à échéance le 28 février 2022. Le Conseil reconduira ce membre dans ses fonctions ou nommera un nouveau membre sur la base des recommandations formulées par le jury de sélection établi conformément à la décision 2021/EB.2/15 du Conseil. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

- b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du Corps commun d'inspection intéressant son travail reçus entre la présentation du précédent document au Conseil et le 1er octobre 2021;
- ii) la liste des rapports du Corps commun d'inspection publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des organes directeurs d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

10. Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2021 lui est soumis **pour approbation**.

11. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.